



STRATEGIE NULL OFFALL LËTZEBUERG WORKSHOPS TECHNIQUES

COMPTE-RENDU « LITTERING ET RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS » DU 19 JUIN 2019

26 participants représentant de communes, villes, syndicats, organismes publics, organismes agréés et bureaux d'études étaient présents.

Après une introduction de M. Robert SCHMIT, directeur de l'Administration de l'environnement, la thématique du littering et des filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) est exposée par Mme Nadine BERTRAND de l'Administration de l'environnement. Cette présentation peut être téléchargée sur le site <https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/principes-gestion-dechets/revision-loi-dechets.html>.

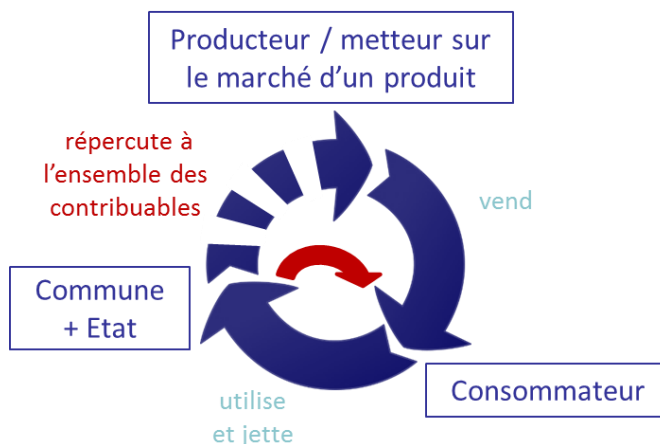


1^{ERE} RONDE DE DISCUSSION

Comment lutter contre le littering ? Quels moyens mettre en œuvre ?

Quelle répartition des responsabilités entre l'Etat, les communes, les consommateurs (producteurs de déchets) et les producteurs de produits ?

Comment mesurer le littering régulièrement ?



L'Administration rappelle que, pour pouvoir appliquer des sanctions, il faut prendre les pollueurs sur le fait. En effet, il est souvent difficile d'identifier la partie coupable du littering. Différentes études ont montré que le littering est rarement lié à l'infrastructure vu qu'il se produit le plus souvent à proximité des poubelles. Ainsi au lieu d'augmenter le nombre de poubelles disponibles, il s'agit de sensibiliser voire d'appliquer des sanctions. Un accord général a été dégagé sur le fait que les amendes actuelles n'étaient pas suffisamment élevées. Dans cette optique, il convient de vérifier si les sanctions élevées appliquées à l'étranger ont un impact réel sur le littering.

La question a été posée de la marge de manœuvre des communes et, plus concrètement, si ces dernières peuvent prévoir des éléments ou des taxes contre le littering dans leurs règlements communaux. Ainsi, des participants regrettent que les agents municipaux ou gardes champêtres ne puissent pas émettre des avertissements taxés. Il s'agit ici d'une question juridique qui ne peut pas être résolue dans le cadre de la gestion des déchets. Un participant a fait remarquer que le groupe de personnes pouvant sanctionner le littering doit être agrandi. Ainsi il serait bien qu'un directeur d'une école par exemple pourrait intervenir directement. Un nombre accru de personnes permettrait de contrôler plus.



Les chaînes de fast-food ont également été évoquées. C'est un phénomène très ponctuel ne représentant qu'une petite partie du littering au niveau national.

Le plus souvent les objets jetés ou abandonnés sur la voie publique n'ont pas de valeurs monétaires. Le développement des produits en matières biodégradables aggrave encore la situation en banalisant les produits jetés dans la nature puisque ces derniers se dégradent après un temps plus ou moins long.

L'attention a été attirée sur les systèmes de consignes : peuvent-ils résoudre le problème du littering ? En effet, la consigne peut être une solution mais à l'heure actuelle sa réalisation au Luxembourg est soumise à certaines contraintes. Le montant de la consigne doit être assez élevé afin de rendre la restitution de l'objet attractive. Le système de consigne doit non seulement être appliqué aux bouteilles en plastique mais à toute sorte d'emballage.

Les sanctions liées au littering doivent être rendues publiques, ce via radio et similaire aux excès de vitesse. Le littering doit être communiqué régulièrement pour montrer que le littering est un délit et que les actes d'incivisme ne sont pas tolérés. Il s'agit de montrer que le littering ne restera pas sans conséquences. L'éducation y est un facteur important. Les enfants doivent être sensibilisés déjà dans le préscolaire. Ainsi ils doivent comprendre que leurs actes ont un impact sur leurs vies futures. Des cours liés à l'environnement doivent être enseignés régulièrement et ce pendant tout le cursus scolaire et toutes les matières confondues. Les enfants doivent considérer les déchets comme étant des ressources. Ainsi, l'intégration de centres d'éducation dans les centres de ressources pourra constituer une solution. Il ne suffit pas de sensibiliser seulement au Luxembourg mais également dans nos pays voisins.

La sensibilisation prime sur la sanction. Le plus important est de pousser les personnes à ne plus jeter des déchets et ce par conviction personnelle.

Dans le cadre de la protection des eaux, il convient de montrer les conséquences du littering. Il convient de donner les informations nécessaires et ce à tous les niveaux.

Les personnes ne jettent ou n'abandonnent jamais des déchets sur leur propre terrain mais à des endroits publics où on ne se sent pas responsable.

Il a été proposé de rendre plus cher les emballages susceptibles de littering. Cette remarque a été réfutée puisque le fait de rendre les produits plus chers n'a pas d'impact sur le littering. Au contraire, il s'agit d'une redistribution des coûts. Il importe d'appliquer le principe du pollueur-payeur. La plupart des participants doutent l'effet des sacs en plastique payants. Dans certains cas, il s'avère difficile d'échanger certains emballages à usage unique par des emballages à usage multiple. Il s'agit d'identifier les emballages strictement nécessaires et d'appliquer des restrictions voire des interdictions sur les autres.

Il faut faire une analyse du littering : les types de personnes, les lieux les plus susceptibles du littering et les produits les plus jetés. Il est difficile de mesurer le littering et plus précisément d'attribuer les parts



relatifs aux différents types de déchets. Il a été proposé de travailler avec des échantillons, de faire une analyse régulière de la situation et ce sur des endroits représentatifs.

Le problème des agriculteurs a également été mentionné qui sont confrontés tous les jours à des déchets abandonnés dans leurs champs et qui ont un impact non négligeable à leurs récoltes et leur bétail.

Nos modes de vie actuels ont contribué au littering. Malheureusement, le phénomène du littering est accepté muettement. Rare sont les personnes qui osent réprimander quelqu'un qui le fait. Il existe même l'idée que le littering est acceptable puisqu'il y a des personnes qui ont été engagées pour nettoyer les rues.

Pour rendre les personnes attentives au problème du littering, il a été proposé de visualiser sur des places publiques la quantité de déchets jetés ou abandonnés. Des campagnes d'information doivent également avoir lieu aux stations-services.

Un participant a rendu attentif sur le fait que la ville de Minsk a mené une offensive contre les déchets abandonnés dans les rues. Il y avait une prise de conscience générale. Cette action eut tellement de succès que les citoyens ont poursuivi à maintenir leur ville propre.

Il a été proposé que dans chaque commune de petites infrastructures sont installées pour la collecte de certains types de déchets. Il faut aussi impliquer le commerce et de lancer des actions communes, comme par exemple informer déjà à la base sur les effets d'une gestion incontrôlée de déchets.

Le fait de récompenser les personnes qui font le tri des déchets correctement a également été mentionné.



2^E RONDE DE DISCUSSION

Selon quels critères décider quels produits supplémentaires doivent être soumis à une Responsabilité Élargie des Producteurs ?

Faut-il créer des synergies et des rapprochements entre les filières (et futures filières) ?

Dans quelle mesure devrait-on définir une proportion minimum de recyclat dans les produits neufs ?

Futures REP obligatoires de la SUP Directive :

- Récipients pour aliments destinés à être consommés immédiatement
- Sachets et emballages en matériaux souples contenant des aliments destinés à être consommés immédiatement
- Récipients pour boissons ≥ 3 litres
- Gobelets pour boissons
- Sacs en plastique légers
- Lingettes humides
- Ballons de baudruche
- Produits du tabac avec filtres et filtres
- Engins de pêche contenant du plastique

Les participants ont convenu que l'obligation d'utiliser du recyclat dans de nouveaux produits, même à un pourcentage minimal permettra de promouvoir le recyclage. Un participant évoque l'idée de créer un label national pour afficher l'utilisation de recyclat dans les produits. Il fut également évoqué la nécessité ou plutôt l'utilité de créer des accords volontaires dans l'industrie du type « Plastic Alliance ». Ainsi, il faut voir pour quel type de produit il s'agit d'introduire des taux minima de recyclat et pour quels produits des accords volontaires sont les plus adaptés. En tout cas, l'utilisation de matières recyclées dans la production doit être plus lucrative/économique que l'utilisation de nouvelles matières. Ainsi, l'Etat devra supporter les installations de recyclage et les entreprises utilisant du recyclat dans leur production. Le constat a été fait qu'afin d'impulser quelque chose il faut imposer certains taux (minimum taux de recyclat).

La problématique de l'hygiène a été signalée. Ainsi, un participant a évoqué que, pour des produits en contact avec les aliments, il est plus difficile d'utiliser du recyclat. Cette affirmation a été rejetée par un autre participant en déclarant que du verre recyclé est utilisé depuis longtemps dans le secteur alimentaire. En effet, pour le plastique recyclé, il ne s'agit pas d'un problème d'hygiène mais des polluants en général. Ainsi des liens avec REACH sont à créer.

Un participant réclame d'interdire des pratiques telles que les abonnements qui permettent d'avoir un nouveau GSM tous les ans.



Il est souligné que le producteur doit rendre ces produits recyclables et devra adapter son processus de production afin de pouvoir utiliser tout type de recyclat, non seulement du « recyclat pur » venant de sa propre production. Tous sont d'accord qu'il faut plus de transparence, une meilleure visualisation des composants. Rien qu'au Luxembourg, une panoplie de différents matériaux est utilisée pour emballer des produits. Il convient ici d'intervenir.

Un certain besoin a été exprimé afin d'afficher des alternatives. Il faut obliger les producteurs à produire des emballages plus écologiques. L'Administration fait remarquer que les marchés publics peuvent aider à promouvoir ce type de produits.

Au sujet de nouvelles filières REP, un participant fait remarquer qu'il faut se concentrer sur les déchets problématiques c.à.d. ceux qui posent problème au Luxembourg en matière de collecte et de chaîne de recyclage. Pour la plupart des déchets, ces problèmes ne se posent pas. Des participants étaient d'un autre avis. Ainsi la création de nouvelles filières REP permettra de responsabiliser davantage les producteurs puisqu'on se trouve dans une société gâtée où on n'utilise plus les produits jusqu'à leur fin de vie (par exemple les pneus). Par ailleurs, concernant les meubles, au moyen d'une filière REP il sera possible de promouvoir et de renforcer le réemploi.

Une nouvelle filière REP a été évoquée : Celle des publicités journalières envoyées par courrier. En parallèle ont été abordées les publicités distribuées pour l'achat et la vente de voitures qu'on retrouve de plus en plus souvent sur les places publiques. Ces nombreux déchets, le plus souvent superflus, sont collectés et valorisés aux frais des communes. Ici les producteurs sont à responsabiliser.

L'idée de promouvoir la collecte de certains déchets sur une base volontaire parvient, du type « E Stopp fir e Mupp », notamment pour les capsules de café.

La préoccupation a été exprimée que vu la taille du pays, il n'est pas souhaitable d'avoir trop de filières REP, aussi pour ne pas créer des confusions auprès des citoyens. Dans les centres de recyclage, il faut faire attention à ne pas avoir trop de fractions pour ne pas désorienter les citoyens.



LISTE DE PRÉSENCE

Institution/association	Nom/Prénom
Administration de la gestion de l'eau	Hansen Henri
Chambre de commerce	Nguyen Doan Hoai Thu
Chambre des métiers	Reding Gilles
Ecobatterien/Ecotrel	Mottet Bernard
ECO-Conseil s.à.r.l.	Schaeler Steff
FLEA	Feuillen Yves
Gemeng Bauschelt	Jacobs Arny
Gemeng Beetebuerg	Calmes Caroline
Gemeng Diddeleng	Morbé Jérôme
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable	Faé Jérôme
Ministère de l'Économie	Jacoby Yves
Natur&Emwelt	Klein Valerie
Oekozynter Pafendall / Mouvement écologique	Schummers Isabelle
Positive Impakt	Schosseler Paul
SDK	Biwarsi Petra
SDK	Da Mota Patricia
SDK	Hoffmann Thomas
Service Jeunesse-Lëtzebuurger Bauerejugend	Scholer Max
SIGRE	Less Serge
SIVÉC	Falkenstein Patrick
STEP	Detaille André
STEP	Rau Patrick
Valorlux	Turping Claude
Ville de Luxembourg	Rob Gilles
Ville de Luxembourg	Harles Aloyse
Ville de Luxembourg	Lippert Daniel